

certainement un bon point en faveur de la compagnie Z. Comme je la connais depuis un certain temps, que je comprends un peu ses plans et ses méthodes et que je m'intéresse à un de ses agents, pourquoi ne lui prendrais-je pas une police sans délai? Vous m'assurez vous-même que je ne peux pas souffrir de pertes, quoi qu'il arrive, et d'autres raisons me font incliner pour la compagnie Z." Ce raisonnement, il me semble, devrait confondre l'agent; il devrait être tellement embarrassé des conséquences tirées de son argument qu'il devrait abandonner ses fonctions immédiatement. En tout cas, ce raisonnement toucherait si bien le point faible de l'argument que l'agent ne pourrait racheter son erreur.

Récemment, j'ai eu l'occasion de discuter avec un concurrent des sujets d'actualité.

Il prenait beaucoup de plaisir aux tribulations par lesquelles passaient quelques-unes des plus grandes compagnies, grâce aux efforts de certains hommes qui se sont institués en réformateurs. "Si nous pouvons avoir un peu plus de publicité, disait-il, nous obligerons ces compagnies à agir avec correction."

"Très bien, lui répondis-je, supposez que ces compagnies agissent avec correction, la sollicitation en sera-t-elle ren-

due plus facile pour vous? Prendrez-vous un plus grand nombre d'assurances de ce fait? Supposez que tout soit correct d'après vos idées, que toutes les compagnies soient forcées d'admettre une sorte de police réglementaire et que tous les agents soient restreints à des méthodes de routine. Qu'advient-il de l'initiative de l'agent? A quoi lui serviront les talents innés qu'il peut posséder?"

Naturellement mon ami ne put répondre à ces questions et n'essaya même pas de le faire. Il fit ce que fait tout homme imbu d'une idée fausse qu'il ne peut pas abandonner. Il changea de front et attaqua la même question d'un autre côté. Mais cette idée de réduire toutes les compagnies au même niveau, à une méthode réglementaire de procéder et dont on ne doit pas dévier est une erreur très-communément répandue parmi les agents.

C'est une erreur qui ne devrait pas être encouragée et, autant que je peux le voir, ce n'est pas une aide à donner à la profession que d'essayer de réduire à un minimum les avantages d'une certaine compagnie. Cela peut aller trop loin.

On ne gagne rien à nier les différences qui existent dans les diverses compagnies ou les avantages que leur donnent certaines de leurs particularités.

Les compagnies ne peuvent pas se ressembler toutes, quand elles sont composées d'individus si différents.

Le fait à faire ressortir par un agent, un directeur d'agence ou un écrivain comme moi, c'est que les différences entre compagnies sont aussi nombreuses que les grains de sable de la mer, mais que ces différences ne sont pas un obstacle forcé au succès d'un agent. Ordinairement, quand un agent parle à une personne qui a l'esprit prévenu en faveur d'une compagnie qui fait une spécialité de distribuer des dividendes, cet agent commence immédiatement à affirmer que les dividendes sont un trompe-l'œil et un piège, une chose inventée par un autre agent ou une chose du passé. Au lieu de cela, il devrait admettre les dividendes et montrer leurs conséquences.

Ma compagnie, par exemple, n'émet pas une police incontestable. La fraude vicie tout contrat et, dans un sens absolu, aucune police n'est incontestable; mais pourquoi ergoter à ce sujet? Pourquoi refuserais-je de reconnaître l'incontestabilité du contrat d'une autre compagnie simplement parce que ce n'est pas ma propre compagnie?

(A suivre).

L'annonceur sage, non seulement profite de sa propre expérience, mais, aussi bien, de celle des autres annonceurs.

Patronnez la Compagnie de votre Pays.

Pourquoi envoyer votre argent à l'étranger? Edifiez des Institutions au pays et assurez-vous à

THE CANADIAN RAILWAY ACCIDENT INSURANCE CO.

Ottawa, Canada.

CAPITAL AUTORISE \$500.000

CAPITAL SOUSCRIT 200.000

D. MURPHY,
Président.

JOHN EMO,
Gérant Général.

J. P. DICKSON,
Secrétaire-Trésorier.

Emet toutes les Catégories d'Assurance contre les **Accidents, la Maladie, la "Liability", et l'Assurance Collective des Ouvriers**, à des taux aussi bas que le permet la sécurité.

Toutes les Polices sont émises en Français ou en Anglais, comme on le désire. Les Polices de "The Canadian Accident Insurance Company" sont les plus libérales qui soient émises aujourd'hui et contiennent tous les avantages les plus nouveaux et les plus modernes, tels que clauses d'**Accumulation, Double Responsabilité, Police cédulée ou à Indemnité Fixe, Honoraires de Chirurgien, etc.**, et peuvent être émises à des termes de trois ou six mois sans frais supplémentaires. Pour informations, voyez les agents.

Bureau de Montréal:

Bâtisse Banque d'Ottawa, 222, rue St-Jacques.

E. Pinard, }
T. Hickey }
R. C. Scott }
G. H. Bissett }
J. E. Roy. }
Caissier.
Agents spéciaux.
Agent Local.

Bureaux de Québec:

Frank Glass,
Bâtisse Banque d'Hochelaga

J. B. Morissette,
82, rue St-Pierre.

AGENTS DEMANDES DANS TOUS LES DISTRICTS NON REPRESENTES.

ADRESSEZ-VOUS AU GERANT-GENERAL, 58, RUE QUEEN, OTTAWA, ONT.